

Votre contact

**Isabelle BURLAN**

API FINANCES

06 15 57 82 79

apifinances24@gmail.com



# DER

## Document d'Entrée en Relation

**2026**

Document type établi pour votre client

# DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

## INTRODUCTION

**API Finances  
Conseil en Gestion de Patrimoine**

adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion patrimoine  
SARL au capital social de 12 000 euros, immatriculé au RCS de Bordeaux n° 510.073.109 dont le siège social est situé  
A-12 70 rue Dupaty 33300 BORDEAUX  
**06.15.57.82.79 – apifinances24@gmail.com**  
**isabelle-burlan.cgp.site**

## VOTRE CONTACT

**BURLAN Isabelle**

A 12 – 70 RUE DUPATY  
33300 BORDEAUX

Téléphone : **06 15 57 82 79**  
Email : **apifinances24@gmail.com**

## INFORMATIONS

**Activités réglementées**

Le cabinet API Finances est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 09049500 (consultable sur le site [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) et exerce les activités réglementées suivantes :

# CONSEILS FINANCIERS

## Conseiller en investissements financiers

### Conseil en investissements financiers

- Conseiller en investissements financiers (CIF) adhèrent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Les conseils donnés en matière d'investissements financiers sont fournis de manière non-indépendante et reposent sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers
- Établissements promoteurs de produits mentionnés au 1<sup>o</sup> de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : **Néant**

N° ORIAS : N°09049500

### Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de :MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 160, rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex 9.

Numéros de polices : n°112.786.342 Adhérent N° 225820

### Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER (CIF)	3 200 000€	3 200 000€

### Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
A PLUS FINANCE	Société de gestion	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
ALDERAN	Société de gestion	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
ALTIXIA	Société de gestion	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
ATLAND VOISIN	Société de gestion	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
ENTREPRENEUR INVEST	Société de gestion	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
EPSICAP	Société de gestion	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours

<b>Nom</b>	<b>Nature</b>	<b>Type d'accord</b>	<b>Mode de rémunération</b>
INTERGESTION	Société de gestion	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
NOVAXIA	Société de gestion	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
PERIAL	Société de gestion	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
VATEL CAPITAL	Société de gestion	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours

# ASSURANCE

## Courtier

### Courtier en assurance dans la catégorie « b »

- Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client mais ne fournit pas de service de recommandation personnalisée.
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : **Néant**

N° ORIAS : N°09049500

### Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de :MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 160, rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex 9.

Numéros de polices : n°112.786.342 Adhérent N° 225820

## Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
COURTAGE D'ASSURANCES DE PERSONNES (SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS)	3 500 000€	3 500 000€

## Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ALPHEYS	Prestataire de Service d'Investissement	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
ALPTIS	Courtier en assurances	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
APRIL	Courtier en assurances	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
ERES GROUP	Courtier en assurances	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
GENERALI PATRIMOINE	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
INTENCIAL	Courtier en assurances	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours

<b>Nom</b>	<b>Nature</b>	<b>Type d'accord</b>	<b>Mode de rémunération</b>
KLESIA	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
MALAKOFF HUMANIS	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
MGC	Mutuelle d'assurance	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
NORTIA	Courtier en assurances	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
PRIMONIAL	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
UNEP	Association d'Épargnants	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
VIE PLUS	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours

# IMMOBILIER

## Agent immobilier

Titulaire de la carte professionnelle N° CPI 3301 2018 000 034 194 délivrée par la CCI de Bordeaux et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce.

Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 160, rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex 9.  
Numéros de polices : n°112.786.342 Adhérent N° 225820

## Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
ACTIVITE D'AGENT IMMOBILIER SANS MANIEMENT ET SANS DETENTION DE FONDS	110 000€	110 000€

## DURABILITÉ

---

### Information sur la prise en compte des facteurs de durabilité

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## MÉDIATEURS

---

### Saisir un médiateur :

#### **Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :**

##### **Pour les activités de CIF**

Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers  
17, place de la Bourse  
75082 Paris cedex 02  
Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR>

##### **Pour les activités d'assurance**

La Médiation de l'Assurance  
TSA 50110 75441  
PARIS CEDEX 09  
Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

##### **Pour les activités d'IOBSP et Immobilières**

Médiation de la consommation - ANM Conso  
2 rue de Colmar  
94300 VINCENNES  
Site internet: <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

Pour avoir accès aux services de ces médiateurs et donc les faire apparaître, vous devez adhérer à une association professionnelle.

## MÉTHODES DE COMMUNICATION

---

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrons communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

## RÉCLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de dix jours ouvrables pour en accuser réception, puis de deux mois, à compter de son envoi pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR> ;
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ou <https://www.cmap.fr/consommateurs/>.
- En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant le tribunal compétent du territoire de l'État dans lequel le défendeur est domicilié.

### Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

## RGPD

### Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Isabelle Burlan en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse email suivante ; [apifinances24@gmail.com](mailto:apifinances24@gmail.com).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

## DATE ET SIGNATURE

---

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

### **Le Client**

Fait à :

Date :

Signature :

### **Le Conseiller**

Fait à :

Date :

Signature :

## MENTIONS LÉGALES

---

API Finances, SARL au capital social de 12 000 euros, RCS de Bordeaux N° 510 073 109 Siège social situé A12- 70 rue Dupaty 33300 BORDEAUX. Mob : 06 15 57 82 79 apifinances24@gmail.com contact@apifinances.eu